

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Laon, le 23 décembre 2022

Fêtes de fin d'année et période hivernale : prudence et vigilance sur les routes

Traditionnellement, les fêtes de fin d'année génèrent d'importants flux de circulation lors des week-ends encadrant la période des vacances scolaires et durant les fêtes de Noël et du Nouvel An. Cette période est généralement marquée par un **pic de l'accidentalité**, notamment dû à la **saison hivernale** qui entraîne une baisse de la luminosité mais également à la **consommation d'alcool** durant les fêtes.

**Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne,
appelle à la responsabilité tous les usagers de la route et à la plus grande prudence.**

Depuis quelques semaines, de nombreux accidents de la route – souvent mortels – sont recensés dans le département de l'Aisne. Au cours du mois de décembre 2022, **huit personnes ont perdu la vie sur les routes axonaises.**

Les trois principaux facteurs de ces accidents demeurent **l'imprudence** (faute d'inattention ou de conduite, non-respect du code de la route, utilisation du téléphone au volant, etc.), la **consommation d'alcool et/ou de stupéfiants** et la **vitesse excessive.**

Face à cet enjeu de sécurité routière, l'État agit sur deux volets.

- **La prévention** avec l'organisation d'actions de sensibilisation routière dans le département en lien avec les communes et les associations afin de rappeler qu'en termes de sécurité routière, nous sommes tous responsables ;
- **La lutte contre les infractions** se poursuit. Les forces de l'ordre mènent – et continueront de mener – des opérations de contrôle. Ces dernières vont être renforcées sur l'ensemble du territoire axonais, plus particulièrement sur les axes accidentogènes.

R A P P E L S

Avant de prendre la route

- Ne buvez pas d'alcool si vous devez prendre le volant. En cas de consommation d'alcool, adoptez le « réflexe éthylo-test » pour vous assurer de votre aptitude à conduire ;
- Vérifiez l'état général de votre véhicule et plus particulièrement les pneumatiques et leur pression, les feux de signalisation et les balais d'essuie-glace ;
- assurez-vous de la présence, dans votre véhicule, d'un gilet de sécurité et du triangle de pré-signalisation.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

2, rue Paul Doumer - CS 20656
02010 LAON Cedex

Sur la route

- Attachez votre ceinture et vérifiez que tous les passagers sont attachés ;
- Respectez les limitations de vitesse, gardez une distance de sécurité confortable et adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques. Une visibilité insuffisante, associée à une vitesse excessive ou non adaptée aux conditions météorologiques, accroît le risque d'accident ;
- Mettez votre téléphone portable sur messagerie et arrêtez-vous dans un endroit sécurisé pour répondre ;
- Faites une pause au moindre signe d'assoupissement et, au minimum, toutes les deux heures, pour vous réhydrater et vous dégourdir les jambes ;
- Restez à l'écoute de l'information routière grâce aux radios d'autoroutes et aux radios locales.